



CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

GUIDE ÉTUDIANT

202223

Les cours, les horaires, la gestion du temps, la cote R, les cours d'été, les dates butoirs, etc. C'est beaucoup d'informations nouvelles! Être bien informé sur les études collégiales, c'est mettre toutes les chances de ton côté pour réussir tes études.

Bienvenue à tous!



*Isaac Des Gagné-Bouchard, C.O. et API
Geneviève Martineau, C.O. et API
Édith Frève, C.O. et API
Catherine Lavoie, C.O. et API*

Rôle de l'aide pédagogique individuel (API)

L'aide pédagogique individuel est une personne-ressource qui t'assiste dans tes décisions liées à ton cheminement scolaire durant toutes tes études.

On consulte un API pour :

- réviser une charge de travail trop lourde;
- discuter d'échecs, d'abandon d'un cours ou avant de quitter le Cégep;
- s'informer sur le droit au diplôme;
- faire une demande de changement de programme;
- établir des équivalences et obtenir une substitution de cours;
- modifier un choix de cours;
- obtenir des conseils pour réussir ses études.

Importance de planifier ses études

L'étudiant¹ averti et stratégique planifie ses études plutôt que de se laisser porter au gré des sessions... Ce dernier s'informe dès le départ de ce que son parcours exige et s'assure que son cheminement tient compte de sa réalité. Avec ton aide pédagogique, tu peux planifier tes sessions pour faire en sorte de terminer tes études dans le délai prévu, et ce, en évitant les malentendus et les oublis. Si tu te destines à des études universitaires, vérifie auprès de ton aide pédagogique si tu as besoin de cours préalables universitaires.

Comment rencontrer un API?

Tu n'as qu'à prendre rendez-vous via le module Omnivox « Prise de rendez-vous ». Les rencontres se dérouleront en **présence**.

Cependant, si tu souhaites une rencontre en visioconférence, contacte le professionnel par Mio. Il t'enverra un lien Zoom ainsi que la procédure à suivre. Nous te suggérons de télécharger l'application dès maintenant sur ton ordinateur ou ton cellulaire afin d'être prêt lors de ta rencontre.

Quelques minutes avant la rencontre, copie et colle le lien Zoom que tu recevras par Mio de ton aide pédagogique. **Assure-toi d'être prêt au moins 5 minutes avant l'heure du rendez-vous et d'inscrire ton nom.** L'hôte du rendez-vous ira te chercher directement dans la salle d'attente virtuelle.

Aides pédagogiques individuels (API)

Geneviève Martineau

180.A0 – Soins infirmiers
200.B0 – Sciences de la nature
322.A0 – Tech. éducation à l'enfance
410.B0 – Tech. administratives
500.AE – Arts, lettres et communication
Programme Alliance Sport-Études
Cégep virtuel
Éducation physique
Français, langue et littérature

Catherine Lavoie

243.D0 – Tech. du génie électrique
300.A0 – Sciences humaines
391.A0 – Tech. gestion et intervention loisir
570.E0 – Tech. de design d'intérieur
Philosophie

Édith Frève

181.A0 – Soins préhospitaliers d'urgence
420.B0 – Tech. de l'informatique
510.A0 – Arts visuels
570.G0 – Graphisme
Langues étrangères

Isaac Des Gagné-Bouchard

081.06 – Tremplin DEC
165.A0 – Tech. de pharmacie
Répondant à la réussite

Pour du support avec le module Omnivox « Prise de rendez-vous », contacte Madame Roxan Dionne au 418-862-6903, poste 2348 ou local B-157.

¹ Dans ce document, on utilise le masculin sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'en faciliter la lecture.

Précisions sur le diplôme d'études collégiales (DEC)

Le DEC comprend des cours de formation générale et d'autres de formation spécifique.

Les cours de formation générale sont au nombre de 14, soit :

- 4 cours de français;
- 3 cours de philosophie;
- 2 cours d'anglais;
- 3 cours d'éducation physique;
- 2 cours complémentaires (non reliés au champ d'études).

Formation spécifique : Cours spécifiques au champ d'études (ces derniers sont souvent préalables les uns aux autres et leur nombre varie selon les programmes).

Niveaux de classement en anglais

Le classement se fait à partir d'une cote pondérée des résultats d'anglais de 4^e et 5^e secondaire.

- 604-100-MQ – Base
- 604-101-MQ – Intermédiaire
- 604-102-MQ – Intermédiaire avancé
- 604-103-MQ – Avancé

Pour effectuer un changement de niveau de classement, tu dois te référer à ton professeur d'anglais ou encore, venir chercher l'information auprès de ton API.

Épreuves à réussir pour l'obtention du DEC

Pour obtenir un DEC, en plus de compléter tous les cours du programme, il faut également réussir les deux épreuves suivantes :

- 1. Épreuve ministérielle en langue et littérature** aussi appelée « Épreuve uniforme de langue d'enseignement » (EULE).

Il s'agit d'une dissertation critique de 900 mots. Tu dois avoir réussi les deux premiers cours de littérature et être en voie de compléter le troisième pour être inscrit à l'épreuve. Si tu échoues l'EUL, tu as la responsabilité de t'inscrire à une nouvelle passation en contactant Océane Collet, au Service du registrariat, par Moi ou par téléphone au poste 2802. Les séances de passation ont lieu en décembre, en mai et en août.

- 2. Épreuve synthèse de programme (ESP)**

Elle est propre à chaque programme et vérifie l'atteinte des objectifs et des compétences. Cette dernière est normalement rattachée à un cours de dernière session (ex. : le stage final).

Statut étudiant (temps plein)

Porte une attention particulière à ton statut d'étudiant. Pour être considéré comme étudiant à plein temps, il faut être inscrit à quatre cours ou à un minimum de 12 heures contact par semaine. Des frais de scolarité de 2 \$/heure sont imposés aux étudiants inscrits à temps partiel.

Retrait de cours

Retirer un cours peut s'avérer un choix judicieux pour gérer ta réussite scolaire. Il s'agit d'un droit pour tous les étudiants. Cependant, l'exercice de ce droit doit se faire de manière responsable et réfléchie, car les conséquences peuvent être importantes (prolongation des études, etc.). Pour retirer un cours **officiellement**, tu dois rencontrer un API afin d'en évaluer les répercussions sur tes études.

La date limite pour retirer un cours à la session d'automne est le **19 septembre 2022** et le **14 février 2023** pour la session d'hiver.

Échec

Un cours échoué aura nécessairement des effets sur le cheminement. Dans certains cas, la durée des études peut être prolongée d'une année. N'hésite pas à consulter un API à ce sujet.

Les échecs restent **toujours** à ton dossier et seront comptabilisés dans le calcul de ta cote R, et ce, même si tu as repris le cours en question.

Si tu cumules des échecs dans plus de la moitié de tes cours, tu seras obligatoirement suivi par ton API dans le cadre du Règlement relatif à la réussite

TA RÉUSSITE T'APPARTIENT : PRENDS TES ÉTUDES AU SÉRIEUX. Trop d'étudiants réalisent trop tard les impacts des échecs dans leur dossier.

Conséquences d'un abandon ou d'un échec

N'oublie pas qu'un cours abandonné ou échoué doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacune des sessions.

De plus, le système informatique qui générera ton offre de cours pour les sessions ultérieures peut mal gérer les situations particulières occasionnées par des abandons ou des échecs. Il faut donc consulter ton API pour éviter qu'il te manque des cours à l'horaire.

Cote R

La cote R est la cote de rendement au collégial. Elle est utilisée par les universités québécoises pour la sélection des candidats lorsque les programmes sont contingentés. Au local B-157, ainsi que dans la communauté étudiante du portail (Omnivox), il est possible de consulter le *Guide de la cote R* des derniers admis, dans tous les programmes contingentés des universités québécoises.

Ta cote R est inscrite automatiquement au système *Omnivox / Léa/ Notes d'évaluation, Relevé de notes finales*, lorsqu'elle est calculée par le Ministère, et ce, après chacune des sessions que tu as terminées.

Confirmation d'inscription sur Omnivox

Tous les étudiants inscrits au collégial ont l'obligation de confirmer leur fréquentation scolaire pour tous les cours suivis. La confirmation de l'inscription se fait habituellement vers la cinquième semaine de chaque session.

Déclarer sur Omnivox que tu ne fréquentes pas un cours N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UN ABANDON. Pour abandonner un cours sans mention au bulletin, tu dois rencontrer un API, **avant le 19 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver.**

Période d'inscription pour la session suivante

La planification de la session suivante se fait toujours à la session précédente (vers la mi-session). Pour ce faire, tu dois systématiquement confirmer la proposition de choix de cours par le biais du système Omnivox dans les délais prescrits; sinon, des frais de retard seront facturés (cela vaut également pour les sessions de cours imposés).

- Il est de ta responsabilité de t'assurer que la proposition de choix de cours est conforme à ce que tu prévois suivre et adaptée à ta situation.
- Des modifications peuvent être apportées par l'API.
- L'enregistrement des choix de cours ainsi que le paiement des droits d'inscription ont pour effet d'officialiser l'inscription à la session suivante.

Planifie ton cheminement avec ton API avant la rentrée scolaire afin que ton horaire soit adéquat, et ce, dès le début de la session suivante.

Incomplet pour force majeure

Exceptionnellement, la Direction des études peut remplacer un échec par la mention *Incomplet permanent (IN)* pour le ou les cours interrompus en raison de force majeure (maladie prolongée, accident, décès d'un membre de la famille). Cette mention est permanente. Cette démarche se fait sous la recommandation d'un professionnel de la santé. Pour obtenir le formulaire et de plus amples renseignements à ce sujet, prends un rendez-vous avec ton API via Omnivox.

Changement de programme

Il est possible de changer de programme en cours de route. Toute demande doit être faite en remplissant le formulaire en ligne parmi les sites suivants :

- Service régional des admissions au collégial de Québec (SRACQ) www.sracq.qc.ca
- Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) www.Sram.qc.ca
- Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL) www.srasl.qc.ca

Les dates limites sont le **1^{er} novembre** pour la session d'hiver et le **1^{er} mars** pour la session d'automne.

Attention : Très peu de programmes de formation technique sont ouverts à la session d'hiver.

Cours d'été

Il s'agit de cours intensifs s'échelonnant habituellement sur trois ou quatre semaines. Dès la fin de l'année scolaire, une session est offerte. Certains collèges offriront des cours en deuxième session; ces derniers sont habituellement offerts de jour en juillet.

- L'information sur les cours d'été est disponible tout le mois de mars et la période d'inscription débute au début du mois d'avril, directement sur le site du SRACQ au www.sracq.qc.ca/moi.
- Peu de cours de formation spécifique sont offerts (à l'exception des sciences); il s'agit principalement de cours de formation générale.
- Les coûts sont de 2 \$/l'heure et des frais d'inscription de 10 \$ sont demandés.
- Pour plus d'information sur les cours d'été, communique avec Roxan Dionne par Moi.

Cours dans un autre établissement

Il s'agit d'une autorisation (commandite), accordée de façon exceptionnelle, pour suivre un cours dans un autre établissement collégial, lorsqu'il est impossible de t'inscrire au cours nécessaire à la poursuite de ton programme d'études au Cégep de Rivière-du-Loup.

Des conditions particulières s'appliquent :

- Tu es en fin de programme et à l'extérieur de la région.
- Le cours n'est pas offert au Cégep de Rivière-du-Loup à la session visée.
- Ton API a autorisé un rattrapage.

Note : Pour les cours d'été, ces règles ne s'appliquent pas.

Révision de note

La révision de note est un droit reconnu à l'étudiant à la suite d'un résultat obtenu lors d'une évaluation sommative. Une demande de révision n'implique pas nécessairement que la note soit augmentée; elle peut être maintenue, voire diminuée (voir PIÉA).

Révision d'une évaluation intrasessionnelle

L'étudiant adresse sa demande directement au professeur dans les 5 jours ouvrables suivant la remise des notes.

Révision d'une évaluation terminale

L'étudiant doit adresser sa demande au Service du registrariat, local B-151, au plus tard une semaine après la date limite de la transmission officielle de la note. Le formulaire à remplir est disponible à partir de ton portail dans la section formulaire.

Autres services pour t'aider

Services aux étudiants (local B-157)

Orientation – Services adaptés – Service psychosocial.
(Louise Bérubé, poste 2492)

Centre de santé (local G-201)

Soins infirmiers – Psychologie.
(Infirmière, poste 2209 ou par Moi à *Centre de santé*)

Centre d'entraînement en français (CEF) (local B-251, situé dans la bibliothèque)

Le CEF offre un support individualisé pour améliorer la qualité de la langue française.
Tu n'as qu'à prendre rendez-vous via le module Omnivox « Prise de rendez-vous ».

Centre d'entraînement en mathématique et physique (CEMP) (local B-255, situé dans la bibliothèque)

Le CEMP offre un support individualisé pour améliorer leurs compétences en mathématique.
Tu n'as qu'à prendre rendez-vous via le module Omnivox « Prise de rendez-vous ».

Animation socioculturelle (local B-152)

Cégeps en spectacle – Ligue d'improvisation – Théâtre le TOC – Stage Band – Les Midis Réverbères – Noël collégial – Sculpture sur neige – Section Spéciale Socio, Sorties étudiantes – Activités interculturelles et intercollégiales (RIASQ).

(Élisabeth Boucher-Gagnon, poste 2300)

(Roxanne Morin, poste 2133)

Facebook : <https://www.facebook.com/sociocegeprdl>

Instagram : socio_cegep_rdl

Vie sportive (bureau D-013, situé au Centre sportif)

Sport étudiant collégial *Les Portageuses et Les Portageurs* – Sport-études – Athlètes civils – Activités intra-muros.
(Cédric Soucy, poste 2616)

Services adaptés (locaux B-147 et B-256)

Service offert aux étudiants ayant des besoins particuliers et qui ont obtenu un diagnostic (troubles d'apprentissage, TDAH, handicaps physiques ou neurologiques, santé mentale, etc.).

Sur rendez-vous.

(Marie-Maude April, poste 2187)

Service psychosocial (local B-155 et B-156)

Service offert aux membres de la communauté collégiale vivant une situation personnelle difficile, des inquiétudes pour un proche ou ayant besoin d'écoute/accompagnement. (Gratuit et confidentiel)

Sur rendez-vous.

(Amélie Gagnon, poste 2120)

(Anne Bérubé Beaulieu, poste 2131)

Service des prêts et bourses (AFE) (local B-146)

Soutien pour prêts et bourses, bourses d'études, dépannage financier d'urgence, etc.

(Camille Cimon, poste 2471)

Soutien Technologique Étudiants (STÉ) (local B-104)

Soutien informatique offert aux étudiants (réseau Wifi, Omnivox, Office, Moodle, Antidote, imprimantes).

L'équipe des API et C.O. (local B-157)

Geneviève Martineau, poste 2397

Catherine Lavoie, poste 2398

Édith Frève, poste 2320

Isaac Des Gagné-Bouchard, poste 2563

** Ce guide est adapté d'un document rédigé originalement par le Cégep de Sainte-Foy et reproduit avec son autorisation.